

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 001-200070118-20230228-DEL_23_02_28_09-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 5

Absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 février 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Marianne MORSLI, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

N°2023/02/28/09 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TYPE AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SIGNATURE D'UN AVENANT N°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017/09/26 du 26 septembre 2017 autorisant la signature d'un contrat de délégation du service public d'une durée de 12 ans avec la Société SUEZ EAU FRANCE SAS,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018/09/25/15 du 25 septembre 2018 autorisant la signature d'un avenant n° 1 au contrat de délégation du service public,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2021/05/25/09 du 25 mai 2021 autorisant la signature d'un avenant n° 2 au contrat de délégation du service public,

Vu le contrat de Délégation de service public, signé le 31 octobre 2017,

Vu l'avenant n° 1, signé le 9 novembre 2018, prévoyant notamment l'intégration d'un nouveau poste de relèvement de Flurieux et portant la part du délégataire à 0,8941 Euros HT par m³.

Vu l'avenant n° 2, signé le 3 juin 2021, intégrant notamment le surcoût pour l'exploitation du service de l'assainissement induit par le fonctionnement réel de la station d'épuration de Guéreins et la mise en place de disconnecteurs et portant la part du délégataire à 0,9165 Euros HT par m³.

Vu la proposition d'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public, portant sur les points suivants :

I – Le réexamen des dispositions du contrat de base concernant les contrôles de branchements neufs et existants

II – L'intégration dans le contrat de base de l'exploitation du nouveau bassin d'orage de Montmerle sur Saône

III – Les modalités de prise en charge de l'Analyse des risques de Défaillance des systèmes de collecte des eaux usées des agglomérations d'assainissement de Montmerle sur Saône, Guéreins et Thoissey

IV – La complétude du Bordereau des Prix Unitaires pour la réalisation de nouvelles prestations.

Considérant que le projet d'avenant n°3 porte le montant du contrat à 920 413.50 €HT et la part du délégataire à 0,9365 Euros HT par m³,

Considérant le montant initial du contrat qui était fixé à 886 077.50€HT puis à 890 082.50 € HT après intégration de l'avenant n° 1, et à 906 119,50 € HT après intégration de l'avenant n° 2, le surcoût intégré par avenant n° 3 de 14 294 €HT représente une augmentation totale de 3.88 % du montant initial du contrat, inférieure au seuil de consultation de la commission de délégation de service public (5%),

Après avis favorable de la Commission ASSAINISSEMENT du 8 février 2023 et de la Commission FINANCES du 20 février 2023,

**Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif conclu avec la Société SUEZ EAU FRANCE SAS.

PRECISE que l'avenant n°3 porte le montant du contrat à 920 413.50 €HT et la part du délégataire à 0,9365 Euros HT par m³.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 février 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification le
Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX